

n°5

Juin
2018

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes



***Chênes
cultivez-les !***

Relations CRPF – Chambres d’agriculture

Le décret du 3 mai 2017 permet la création d’un service forestier commun « *Valorisation du bois et territoire* » au sein des chambres départementales d’agriculture via la chambre régionale. Il est mis en place en concertation avec le CRPF et les communes forestières. Sont créés un comité d’orientation et un de gestion au sein desquels sont associés en Auvergne-Rhône-Alpes tous les conseillers CRPF siégeant dans les différentes chambres d’agriculture ainsi qu’un représentant de Fransylva.

Le comité d’orientation établit un programme régional pluriannuel « *Valorisation du bois et territoire* » le PRVBT. Le comité de gestion lui le valide, assure sa mise en œuvre, coordonne, valorise les activités et rend compte de son exécution au comité d’orientation. Le PRVBT décline une ou plusieurs actions, complémentaires avec celles du CRPF, définies par arrêté ministériel et précisées par un cadrage élaboré par le comité national d’orientation où là encore siègent des élus CNPF et Fransylva. Dans ce comité, il faut toutefois noter qu’il n’y a pas parité entre forestiers et agriculteurs, ces derniers étant majoritaires. *Après validation ce programme est transmis à la fois au préfet de région qui en vérifie la compatibilité avec le programme régional de la forêt et du bois et au CRPF pour accord.*

L’élaboration de ce programme en Auvergne-Rhône-Alpes a été difficile. Il a mis en exergue dans certains départements, l’existence de doublons et de concurrence sur des actions forestières menées par

les deux structures qui pourtant devraient agir dans la complémentarité comme le rappelle le décret. Ce manque de lisibilité est dommageable à la fois pour les propriétaires forestiers et pour une optimisation de l’utilisation des deniers public. Malgré nos propositions non prises en compte, *le CRPF a donc été amené à émettre un avis défavorable sur le programme PRVBT proposé par la chambre régionale d’agriculture et à se soumettre à un arbitrage du préfet de région. Cela n’est pas satisfaisant.* Jour après jour sur le terrain les agents du CRPF œuvrent pour engager les valeurs auxquelles nous, propriétaires forestiers, sommes attachés : *optimisation des moyens qui nous sont alloués et efficacité des actions, respect des orientations forestières décidées par notre conseil de centre et constructions constantes de partenariats* avec les très nombreuses conventions passées avec nos autres partenaires notamment les collectivités. Tout cela dans un souci de mobiliser du bois au profit d’une filière créatrice de valeur ajoutée sur le territoire.

Nous devons donc maintenant engager une collaboration constructive avec les chambres régionale et départementales d’agriculture, c’est déjà le cas pour certaines, en respectant les prérogatives fixées par le Code forestier et le mandat qui nous a été confié par les forestiers lors des élections de 2017. *Nous veillerons avec tous mes collègues élus du CRPF à travers les comités de suivi à la bonne réalisation de cet engagement de complémentarité.*



Anne-Marie Bareau

Jean-Pierre Loudes © CNPF

Le Chêne : une essence mise en lumière par le marché

Depuis quelques mois la polémique autour des exportations de chênes ne cesse de grandir. Notre région compte une ressource importante de chênes dont une partie à très forte valeur ajoutée. En 2017 le prix du chêne a retrouvé les niveaux de 2007 et du début des années 80 en euros constants or le prix des sciages n’a pas suivi la chute du prix des bois ! Un marché en reprise après des années difficiles pour les propriétaires. Les exportations ne concerneraient que des bois non valorisés par les scieries françaises. *Tous les propriétaires souhaitent que leur bois soient valorisés*

et utilisés en France, alors trouvons des solutions ensemble pour nos bois et améliorer la compétitivité des scieries. Sachons, nous, CRPF à travers nos échanges avec l’aval et l’interprofession Fibois amener les producteurs à une sylviculture privilégiant la qualité dans la durée. Sachons-leur conseiller grâce à l’appui de l’aval, les marchés où ils pourront valoriser les moindres qualités. C’est dans la construction d’une offre globale pour le producteur que nous trouverons les solutions à la ressource de demain.

Anne-Marie Bareau - Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



**Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Philippe Gaudry
Tél. +33 (0)4 72 53 64 81
philippe.gaudry@crpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Jacques Grenot,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Marc Lafaye, Alain Csakvary
(CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr



Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960
Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -
Forêts privées de la Loire - Forêt privée
 du Rhône
Textes, photos et illustrations du journal :
 tous droits réservés. Toute utilisation
 nécessite une autorisation préalable.

Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
 du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
 <https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/>

Recherche expérimentale sur le chêne en Auvergne

En 2011, l'Inra de Clermont-Ferrand, l'Irstea de Nogent-sur-Vernisson et le CRPF ont démarré un programme de recherche sur les problèmes de croissance et de dépérissement du chêne dans l'Allier. Les travaux ont été menés sur les stations à engorgement temporaire en eau (nappe d'eau plus ou moins proche de la surface) sur sol à plancher argileux.

La principale hypothèse de travail testée était que la succession des contraintes d'enneigement (asphyxie des racines) puis de sécheresse conduisait à

une réduction de la croissance des chênes, voire à leur dépérissement progressif.

L'importance des dépérissements dans ces peuplements a été évaluée avec les protocoles DEPEFEU en saison de végétation, et ARCHI en période hivernale. Ils consistent à noter l'état de santé des houppiers à partir de leur feuillaison ou de leur architecture. En parallèle, des carottes de bois ont été prélevées au pied des arbres afin de reconstituer leur croissance passée via les cernes du tronc. Les individus les plus affectés aujourd'hui ont manifesté des diminutions significatives d'accroissement du tronc depuis le milieu des années 2000 (et probablement avant mais nous ne sommes pas remontés aussi loin dans le passé).

Les seuls facteurs climatiques ne suffisent pas à expliquer ces dépérissements qui résultent d'une succession de contraintes. En particulier les résultats montrent que la croissance des chênes adultes n'est pas impactée par l'enneigement du sol en hiver et au printemps. À l'inverse, ils souffrent beaucoup plus fortement des sécheresses estivales, le chêne pédonculé étant de ce point de vue plus impacté que le sessile. Contrairement à l'hypothèse de départ l'enneigement n'a pas eu d'effet fortement négatif ; au contraire, la recharge en eau du sol au printemps permet de mieux affronter le manque de pluies en été. Cependant l'enneigement du sol au printemps provoque une forte mortalité des racines par asphyxie. Les racines survivantes doivent donc recoloniser chaque année d'enneigement l'ensemble du volume de

sol disponible. Si une sécheresse intervient trop tôt en saison et notamment en fin de printemps ou en début d'été après le retrait de la nappe d'eau, ces racines n'ont pas le temps de croître suffisamment pour atteindre les horizons de sol encore riches en eau. Les chênes sont alors fortement vulnérables au déficit de pluie d'été ou d'automne. Le calcul de la réserve utile en eau dans ce type de sol n'a donc pas grand sens dans la mesure où le réservoir d'eau effectif dépend de la profondeur de sol colonisée chaque année par les racines.

Contrairement aux adultes, les jeunes chênes sessiles sont sensibles à l'enneigement du sol. Leur croissance

printanière est fortement réduite par la présence d'une nappe d'eau proche de la surface. À cela s'ajoute souvent la contrainte de la présence d'herbacées très dévelop-

pées dans ce type de sol, par exemple la molinie bleue. Ces herbacées sont fortement compétitives pour la captation de l'eau et des éléments nutritifs du sol (azote notamment). La croissance des jeunes chênes en est d'autant réduite. Cette compétition par les herbacées est d'autant plus forte que la lumière est intense : en plantation après coupe rase ou après coupe d'ensemencement trop importante. La régénération des chênaies est alors bien compromise. Fertiliser ne fait qu'accroître le problème : seules les herbacées en profitent grâce à leur système racinaire particulièrement développé et performant. Une solution reste d'enrichir la régénération naturelle par des plantations de chêne dont les réserves en carbone et en azote ont été préalablement augmentées en pépinière. Ces réserves pourraient accroître la résilience des jeunes chênes à ces diverses contraintes.

Le rôle des champignons du sol et de l'allélopathie (excrétion dans le sol par une plante de composés chimiques néfastes aux autres plantes) sont des pistes de recherche actuellement privilégiées pour mieux comprendre les relations entre les jeunes chênes et leur voisines herbacées.



Philippe Balandier



Thierry Améglio

Les chênes en Auvergne-Rhône-Alpes

Essences pouvant produire des bois de très grande qualité, les grands chênes sont bien présents dans notre région sur d'importantes surfaces, mais aussi les chênes plus méditerranéens.

Département	Chênes R = rouvre Pé = pédonculé Pu = pubescent V = vert	Pourcentage des essences (en surface)	Volume de bois sur pied (Mm³)	Récolte 2016 (m³)	Département	Chênes R = rouvre Pé = pédonculé Pu = pubescent V = vert	Pourcentage des essences (en surface)	Volume de bois sur pied (Mm³)	Récolte 2016 (m³)
Ain	R - Pé	38 %	4	11 909	Loire	R - Pé	23 %	3	5 316
Allier	R - Pé	67 %	15	76 919	Haute-Loire	R - Pé	12 %	3	215
Ardèche	Pu - V	21 %	5	/	Puy-de-Dôme	R - Pé	25 %	10	15 930
Cantal	R - Pé	34 %	8	3 998	Rhône	R - Pé	28 %	2	747
Drôme	Pu - V	33 %	7	149	Savoie	R - Pé	10 %	2	639
Isère	R - Pé - Pu	20 %	4	1 587	Haute-Savoie	R - Pé	/	2	661

Chênes sessile & pédonculé



Chêne sessile

Ils peuvent atteindre 35 m de hauteur, et produisent la grande majorité de bois d'œuvre. Leur principale différence morphologique se situe au niveau des fruits : pédoncule très court pour le sessile et très long pour le pédonculé. Les feuilles diffèrent également, avec la plus grande largeur à la moitié pour le sessile, et au tiers supérieur pour le pédonculé. Mais l'hybridation entre les deux espèces (et avec le pubescent) peut rendre difficile cette observation.

Essence de demi-ombre, le sessile tolère mieux le couvert au stade semis et s'accommode de terrains plus secs et plus pauvres que le pédonculé héliophile (qui aime la lumière) qui préfère les sols riches et profonds. Ils constituent des peuplements très divers, des taillis pauvres sur coteaux secs peu productifs aux futaies de plaine produisant les meilleurs bois d'œuvre (merrain, tranchage, ébénisterie, parquet, sculpture...).



Chêne pédonculé

Chêne pubescent

Il peut atteindre 25 m, et a un tronc souvent court et tortueux. Appelé aussi chêne blanc, il tient son nom du fait qu'il présente des poils courts à la face inférieure des feuilles et jeunes rameaux. Les glands sont agglomérés, aux écailles pubescentes et aux pédoncules courts.

C'est une essence sub-européenne que l'on trouve de l'étage méditerranéen au collinéen, au bois difficile à travailler, utilisé occasionnellement en charpente, traverses, en bois bûche et bois énergie, et aussi pour la culture de la truffe.

Chêne vert

L'Yeuse est un arbre de 20 m au maximum, au tronc court et souvent tortueux, à l'écorce noirâtre et au feuillage coriace, lâchement denté, et persistant.

C'est une essence méditerranéenne très résistante à la sécheresse. Son bois très dur est utilisé pour des manches d'outils et en ébénisterie, aussi en bois bûche et bois énergie. C'est aussi un arbre de trufficulture.

Chêne kermès

C'est un arbrisseau de 50 cm à 2 m, aux feuilles très coriaces et persistantes. Méditerranéen et très résistant à la sécheresse, il forme des garrigues ou maquis.

Sans usage si ce n'est en bois de feu, son écorce était autrefois recherchée pour le tannage des cuirs.

Chêne rouge d'Amérique

Introduit en France dès la fin du XVIII^e siècle, il peut atteindre 35 m. Ses grandes feuilles profondément découpées virent au rouge vif à l'automne. Les glands sont sessiles et assez gros, les glandées régulières et la régénération naturelle souvent abondante.

C'est une essence de plaines et collines, tolérante à l'ombrage dans sa jeunesse. Il craint les sols calcaires. En conditions stationnelles limites, il aura une meilleure croissance que les chênes indigènes.

Non durable en extérieur, son bois est utilisé en tranchage et menuiserie.

La suite de ce dossier de Parlons Forêt parlera des chênes sessile et du pédonculé. Mais vous pouvez constater que notre région est riche de différents chênes, des plus petits aux plus grands. **Quant aux bois des deux chênes indigènes, ils constituent une véritable richesse qu'il faut savoir cultiver, et contribuent à des industries où compétences et qualités sont les maîtres mots.**

Philippe Gaudry - philippe.gaudry@crpf.fr

Le chêne : sylviculture, qualité, vente

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'exploitation du chêne avoisine annuellement 115 000 mètres cubes de grumes destinées au sciage dont la moitié est issue de la forêt privée. C'est l'essence feuillue la plus récoltée de la région et l'Allier fournit 70 % de ce volume.

Les propriétaires forestiers, en tant que détenteurs de la ressource, font partie de la filière forêt-bois régionale. Lorsqu'ils mettent en vente un lot de grumes, ils s'assurent un revenu. En outre, ils font vivre de nombreux acteurs, du bûcheron au menuisier... Le chêne est donc une valeur non négligeable pour l'économie de la filière, de plus il a de nombreuses utilisations.

Actuellement toutes les qualités d'arbres se valorisent.

Dans le haut de gamme, nous pouvons nous demander ce que seraient les grands crus viticoles sans le chêne ? Les mérandiers recherchent des grumes sans défaut (nœuds, rose...) à partir desquelles ils vont fabriquer les merrains. Ce sont des quartiers de bois fendus qui après mise en forme, vont participer à la confection des barriques.

Les scieurs, quant à eux, transforment les grumes en frises, traverses et avivés qui serviront de parquet par exemple. Pour cela, ils cherchent des lots d'arbres plus variés en dimensions et qualités.

De plus, le bois décheté voit ses utilisations se diversifier. Chauffage collectif et individuel, rural ou urbain, cogénération, paillage agricole... Si la bûche reste plébiscitée par de nombreux consommateurs, le marché des copeaux et granulés s'amplifie depuis quelques années. Aujourd'hui dans certains cas,

l'exploitation du taillis et des houppiers se destine à la filière des plaquettes forestières.

Enfin, citons que de nouveaux débouchés prennent de l'ampleur comme pour la traverse paysagère.



Avivés de chêne



Douelles de chêne

Parler de prix est délicat. En effet, une valeur moyenne ne reflète pas la réalité de ce que peuvent valoir des lots de très jolis bois à merrains. Le contraire se vérifie aussi pour les bois de qualité médiocre présentant plusieurs gélivures et de nombreux nœuds. Donner une fourchette qui va du simple

au décuple ne renseigne pas non plus.

S'il y a une chose retenir, c'est que depuis trois ans et un contexte économique favorable pour cette essence, tous les lots proposés sur le marché trouvent preneurs.

Alors, si vous possédez du chêne dans vos parcelles, demandez-vous si une intervention sylvicole (éclaircie, récolte...) peut être envisagée. Si vous ne possédez qu'un hectare ou moins, regroupez-vous avec votre voisin, un lot de quelques grumes suffit. Enfin, si vous n'avez aucune idée de la gestion à avoir sur vos parcelles ou de la valeur de vos arbres, prenez conseil auprès du CRPF ou d'un gestionnaire forestier (coopérative, expert, technicien...). Surtout, avant de sacrifier un joli perchis ou des grumes de bonne qualité en bois de chauffage, faites évaluer leur potentiel car c'est le moment de bien vendre !

Le chêne : sylviculture, qualité, vente

Les traverses traditionnellement utilisées en bois sous rails, sont depuis quelques années progressivement remplacées par d'autres matériaux, mais parallèlement de nouveaux marchés s'offrent à elles : les traverses paysagères.

Ce sont des pièces de bois équarries et souvent non traitées. Leur côté authentique « brut de sciage » plait aux paysagistes qui les utilisent de plus en plus dans leurs aménagements urbains (murets de soutènement, mobilier, décoration...) ou dans les jardins des particuliers.

En Auvergne, de très nombreuses parcelles contiennent des chênes de qualité courante aptes à ce genre de sciages. Lors des coupes d'amélioration, récoltez ces chênes de qualité intermédiaire pour laisser les plus beaux arbres se développer. Les traverses ainsi obtenues présenteront un côté rustique avec certains défauts acceptés (petits nœuds sains, picots...).

Produisez de la qualité

Le chêne se cultive comme les autres arbres forestiers. Même si sa durée de production est en moyenne plus longue, chaque génération de propriétaire a sa part de travail à effectuer.

Que vous soyez en plaine de Sologne ou dans l'Albanais, vous pouvez produire des bois dont les marchés sont en attente. Bien entendu, il ne faut pas espérer faire des arbres à merrain de 80 centimètres de diamètre partout. Mais même sur des sols pauvres, l'exploitation de bois de chauffage offre un revenu.

Régulier, irrégulier, dynamique ou pas, le chêne se cultive de bien des façons. Mais attention, il y a un adage qui vaut en forêt pour de nombreuses interventions : « à action violente, réaction violente » et le chêne a horreur des mauvaises manières. Pour bien faire, il faut être constant ! Qui n'a jamais vu, suite à une coupe trop forte, ses chênes se couvrir de « gourmands » ? Une coupe légère tous les sept ans vaut mieux qu'une coupe claire tous les vingt ans.

Parler de sylviculture c'est avant tout parler d'efficacité. Réaliser ses éclaircies à temps permet de ne pas perdre

d'argent. Chaque année les chênes grandissent, tout le monde veut sa place au soleil. Le propriétaire qui veut cultiver efficacement sa parcelle doit seulement laisser ceux qui ont un vrai potentiel d'avenir y arriver. Dans une perspective de production, à quoi bon laisser

pousser un chêne qui ne prendra pas de valeur ? **Il faut produire de la qualité !**

« *Exploitation efficace* » rime avec « *parcelle cloisonnée* ». Aujourd'hui, les particuliers qui font du bois de chauffage sont de plus en plus rares, et il faut penser à la pénibilité quotidienne des bûcherons professionnels. Une parcelle cloisonnée offre de

meilleures conditions de travail pour tout le monde. En effet, les particuliers accèdent simplement à leurs stères de bois de feu et les professionnels mécanisent plus facilement les exploitations. **Le tout, en respectant le sol de vos parcelles.**

Pour faire pousser du chêne de qualité, rien de compliqué : des interventions simples, précautionneuses et réalisées au bon moment suffisent. Elles vous assureront des revenus aujourd'hui et un bel avenir à vos forêts, pensez-y !



Cloisonnement en bas perchis

Sylvain Gaudin © CNPF

Les chênaies de l'Allier

Historiquement, les chênaies de l'Allier étaient cultivées en taillis sous futaie qui faisait cohabiter du taillis coupé à ras tous les 15-20 ans pour le bois de chauffage et de la futaie de tous âges exploitée en bois d'œuvre vers 120 ans.

Juste après la seconde guerre mondiale, l'abandon progressif des coupes de taillis et de cette sylviculture ont conduit à la régularisation de certains peuplements. C'est-à-dire que les taillis de ces parcelles ont vieilli et forment aujourd'hui des peuplements ou se côtoient des gros chênes reliques et parfois un nombre important de perches âgées d'environ 70 ans.

Dans ces parcelles, les derniers chênes mûrs (souvent de mauvaise qualité), doivent être prélevés pour donner l'avantage aux perches qui constituent l'avenir économique et forestier des parcelles. Cette étape permettra de constituer un peuplement de futaie

régulière à éclaircir par un prélèvement de 20 % des tiges environ, tous les 10 ans selon la croissance des arbres.

Concernant le renouvellement, citons qu'une partie des chênaies de l'Allier rencontre des problèmes de régénération naturelle. Le manque de semenciers ou leur inégale répartition (tempêtes, mortalité...), la présence d'un sous-étage de noisetier ou de graminées rend difficile l'installation des semis.

Dès 2018, le Centre d'études techniques et d'expérimentations forestières (Cetef) de l'Allier va

tester le semis de glands en forêt. Il espère pouvoir proposer d'ici cinq ans un itinéraire technique simple, peu coûteux et efficace pour recapitaliser et rajeunir certains peuplements dans l'impasse.

Adrien Bazin - adrien.bazin@crpf.fr



Régénération naturelle

Adrien Bazin © CNPF

Futaie irrégulière, choix possible d'avenir pour les chênaies de l'Ain

Chasser, se promener, produire du bois de qualité, avoir un revenu régulier pour vous et vos successeurs, limiter les investissements, tout en ayant un peuplement en meilleure santé qui s'adapte à l'évolution du climat, c'est possible !

La plupart des forêts feuillues de l'Ain peuvent être irrégularisées. On peut convertir en futaie irrégulière tous les types de peuplement (taillis, taillis avec réserves, voir même futaie régulière). La méthode et les interventions réalisées dépendent des essences et de leurs proportions.

Dans les plaines de l'Ain, la conversion se réalise avec des éclaircies successives tous les 8 à 12 ans (prélèvement de 15 à 25 %). La 1^{ère} éclaircie est l'occasion de mettre en place des cloisonnements d'exploitation pour fixer les zones de circulation des engins afin d'éviter le tassement du sol.



Les éclaircies, minimum 2 ou 3, permettront de faire entrer la lumière, d'assurer une croissance libre (surface terrière de 14 à 16 m²/ha dans la futaie), et de préparer les conditions optimales pour la régénération. On prélève prioritairement les arbres dépérissants, mal conformés, et on conserve les beaux sujets pour assurer l'avenir.

Ensuite, il sera pratiqué des coupes jardinatoires tous les 8 à 12 ans. Elles seront suivies de travaux dédiés à l'apparition et au dégagement des semis

dans les 2 ans qui suivent la coupe. Sans intervention la régénération de chêne sessile ou pédonculé disparaîtrait au profit d'autres essences.

La qualité, l'avenir de vos peuplements sont directement liés à la qualité du marquage et de l'exploitation. N'économisez pas les frais d'un expert, d'une coopérative ou d'un gestionnaire forestier professionnel !

Mickaël Chatenet - mickael.chatenet@crpf.fr

Chêne ne rime pas uniquement avec plaine !

Composante familière des paysages du Cantal, les chênes, visibles dans les vallées de l'Alagnon ou de la Truyère à l'Est du département composent 60 % des peuplements feuillus à l'Ouest du volcan cantalien.

Densité élevée, sur-capitalisation, dominance des bois moyens, caractérisent des futaies produisant en moyenne 6 m³/ha/an. En bonne santé, bien adaptée, cette ressource présente une capacité de production qui ne devrait pas être remise en cause par le changement climatique. Son pire ennemi actuellement ? Le manque de gestion, qui ne met pas en lumière ses potentialités.

L'amélioration des peuplements feuillus, objectif fort pour la forêt privée, est fondée sur :

- l'installation de cloisonnements d'exploitation, linéaires indispensables au marquage d'une coupe sélective, facilitant la sortie des bois et contribuant à la préservation des sols. Leur installation va dans le sens d'une gestion durable économiquement rentable



qui répond aux demandes des propriétaires et des professionnels ;

- la coupe raisonnée du sous-étage, qui doit se limiter à faciliter le travail des bûcherons. En effet, le sous étage (houx par ex) gaine les arbres et limite le développement de défauts (grosses branches, gourmands...) ;
- la sélection des tiges d'avenir : vigueur, houppier équilibré et développé, rectitude, sont les critères à privilégier entre les cloisonnements. Ce marquage est une activité fondamentale à développer pour améliorer les peuplements.

Le bois énergie est un débouché bien développé et structuré dans le Cantal. Pour autant, les chênaies du département sont capables de répondre à un large panel d'utilisations : traverses SNCF, construction, menuiserie... et pourquoi pas merrain dans une certaine mesure ?

Isabelle Gibert-Pacault - isabelle.gibert-pacault@crpf.fr

André CHIGNAC, scieur de chênes

En 1990 près de la forêt de Tronçais, André et Jean-Pierre Chignac reprennent l'affaire familiale créée en 1963 par leur père Henri et ils investissent pour se moderniser : une deuxième scierie voit le jour. « *L'approvisionnement n'était déjà pas facile à l'époque, mais nous avons toujours acheté nos bois à proximité* ». Puis, la tempête de 1999 et la crise de 2009 passent par là, « *Nous avons eu de lourdes pertes de chiffre d'affaire, mais nous nous sommes battus pour maintenir notre activité* ». Actuellement, la scierie transforme environ 30 m³ de grumes par jour et emploie 25 personnes. « *Notre savoir-faire, c'est de trouver un produit dans chaque morceau, il faut une grande expérience du sciage et du classement* ». Le parc contient presque tout : frises, avivés, traverses... « *Nous revendons 0 m³ de grume et on évite le gaspillage. Le scieur doit s'adapter à la grume* ». L'approvisionnement se fait avec des arbres droits et de qualité, de gros calibres, mais également des lots très variés. « *Il n'y a aucun*

problème de marché dans les gros bois et nous en achetons ». Aujourd'hui, les pays qui veulent du chêne se tournent



vers la France, mais « *nous manquons de lisibilité face à la ressource, cela nous freine à investir* ». Un nouveau modèle commercial entre les producteurs forestiers privés et les scieurs basé sur les circuits courts avec des prix négociés et du long terme permettrait de résoudre une partie des approvisionnements. « *Nous travaillerions plus sereinement et tout le monde aurait à y gagner !* ».

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

Tronçais, des chênes et des hommes

La forêt domaniale de Tronçais (10 500 ha) est réputée pour être l'une des plus belles chênaies d'Europe avec sa futaie cathédrale d'arbres centenaires.

Elle est également connue pour la qualité de ses bois, aux accroissements fins et réguliers, très recherchés pour confectionner les tonneaux des grands crus.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi... Au XVII^e siècle, les forêts royales étaient des bois coutumiers et l'ordonnance de Colbert en 1669 visait à protéger et restaurer la ressource afin de fournir des bois pour la marine.

À Tronçais le constat était accablant : « *bois ruinés à cause du pacage des bestiaux et du feu pour renouveler les herbes* ». Différentes mesures furent prises : fossé de périmètre, bornage, semis de glands et recépage avec maintien de 40 réserves/ha.



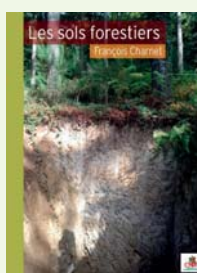
Mais à partir de 1788, une concession est établie pour alimenter les forges de Tronçais. C'est le retour au taillis à révolution de 40 ans jusqu'en 1830 et seule la zone centrale de la forêt est épargnée.

En 1832, le premier aménagement prévoit un traitement en futaie régulière avec un âge d'exploitabilité du chêne fixé à 160 ans, porté depuis à 250 ans. En 1869 la moitié de la forêt a moins de 50 ans et 86 % moins de 100 ans !

Aujourd'hui le chêne, essentiellement sessile, représente 80 % des essences présentes. Son renouvellement est assuré par régénération naturelle avec

l'ouverture de 42 ha par an. Environ 50 000 m³ de bois sont exploités tous les ans, générant de 4 à 5 millions d'euros de recettes avec des coupes présentant entre 3 et 30 % de qualité merrain.

Stéphanie Chevalier
ONF 03 - stephanie.chevalier@onf.fr



Les sols forestiers

Février 2018
François Charnet - IDF - 35 €
Disponible en librairie
ou sur <https://www.foretpriveefrancaise.com/publications>

La compréhension des sols, milieux de croissance et « garde-mangers » des arbres, est fondamentale, et ce manuel pratique-technique apprend à les « lire ». Il donne quelques règles de bonne gestion pour les préserver et bénéficier de leurs potentialités, et s'adresse aux sylviculteurs, gestionnaires et techniciens forestiers, étudiants ou naturalistes.



Les DEFI

Le **DEFI Forêt** (Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt) consiste en une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu lié à la réalisation d'opérations forestières.

Les principales opérations concernées sont :

- les **acquisitions de terrains boisés ou à boiser de 4 hectares au plus** permettant d'agrandir une unité de gestion à plus de 4 ha (ou acquisition de parts de groupement forestier ou de société d'épargne) (Réduction d'impôt) ;
- les **dépenses de travaux forestiers** (Crédit d'impôt).

Ce dispositif reconduit pour 3 ans concerne les **opérations réalisées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020**

Deux cas de figure existent pour les travaux forestiers selon que la propriété soit « regroupée » ou pas.

	Propriété « regroupée » (coopérative labellisée OP ou Gieef)	Autre cas
Seuil d'éligibilité	Pas de seuil	Propriété > 10 ha d'1 seul tenant
Crédit impôt	25 % des dépenses (plafond à 6 200 € pour une personne seule, à 12 400 € pour un couple)	18 % des dépenses (mêmes plafonds)

La nécessité de posséder au préalable une garantie de gestion durable (PSG ou RTG) demeure dans les deux cas.

Alain Csakvary - alain.csakvary@crpf.fr

Aides régionales aux opérations sylvicoles

La Région renouvelle pour 2018 un programme d'aides aux travaux améliorant les peuplements forestiers.

Les opérations éligibles sont le dépressage/dégagement de régénération naturelle, l'élagage des résineux et des feuillus (y compris peuplier), la taille de formation des feuillus, la 1^{ère} éclaircie déficitaire (uniquement résineux et châtaignier), le marquage en irrégularisation par un homme de l'art, la plantation (sous certaines conditions).

Parlons Forêt consacrera une page détaillée sur ces aides dans son numéro de septembre. Pour l'instant, vous pouvez obtenir plus d'info en contactant le technicien du CRPF de votre secteur.

Le Bupreste des branches du chêne

Coroebus florentinus est un coléoptère qui se manifeste par le dépérissement et la mort de branches charpentières jusqu'à un diamètre de 15 cm. On observe un dessèchement brutal et diffus de branches feuillées (voir pour les chênes caduques le non débourrement de la branche au printemps) et l'apparition de spots bruns rouges dans le houppier.

Dans l'été la femelle pond un œuf à l'extrémité des rameaux sains de l'année. La larve (développement de 20 mois à 4 ans) fore une galerie descendante de section elliptique pouvant atteindre 1m à 1m50 de longueur. En fin de développement, celle-ci ceinture les tissus conducteurs de sève, provoquant la mortalité de la branche. Ces galeries larvaires sont des points de faiblesse engendrant des cassures de branches sous l'action de leur poids et du vent.



Des arbres en pleine vigueur peuvent être attaqués, mais réagissent vigoureusement et reconstituent rapidement la masse foliaire.

Plus de 200 signalements ont été effectués par le Département Santé des Forêts depuis 2007, principalement sur chêne vert et pubescent dans la partie méridionale de la région, de manière plus diffuse sur chêne rouvre et pédonculé plus au Nord.

C'est un insecte thermophile, plus présent sur les lisières, qui avec le réchauffement climatique progresse en altitude et vers le Nord.

Ne pas confondre Bupreste et dépérissement où les branches sèches sont plus nombreuses et réparties de manière homogène dans le houppier.

Marc Lafaye - marc.lafaye@crpf.fr



Mobilité au CRPF

Lionel Depeige, basé à Aurillac, change de fonction au sein du CNPF et devient référent juridique national

► Contact : lionel.depeige@crpf.fr

Bruno Fournier, technicien en Haute-Loire, a quitté le CRPF pour d'autres fonctions forestières.

Benjamin Mailland, technicien en Savoie, a quitté le CRPF, mais reste dans le domaine forestier.

Anthony Cubaynes, technicien dans le Puy-de-Dôme, a quitté le CRPF pour un autre CRPF plus au Sud.



Matthias Gaumet remplace Marjorie Batlle. Basé à Saint-Flour (15) il instruit les PSG, conseille les propriétaires sur l'Est du Cantal et l'Ouest de la Haute-Loire.

► Contact : matthias.gaumet@crpf.fr

Marjorie Batlle remplace Lionel Depeige. Basée à Aurillac (15) elle instruit les PSG et conseille les propriétaires sur l'Ouest Cantal. Elle est correspondante-observateur Santé des Forêts.

► Contact : marjorie.batlle@crpf.fr



Yann Michalski arrive au CRPF. Basé à Lemdpes (63), il remplace Matthias Gaumet sur AMI Dynamic Bois Plobov pour mobiliser du bois et améliorer la mise en production de parcelles délaissées.

► Contact : yann.michalski@crpf.fr



Norbert Riocreux remplace Bruno Fournier. Basé au Puy-en-Velay (43) il instruit les PSG et conseille les propriétaires sur l'Ouest de la Haute-Loire. Il est également correspondant-observateur Santé des Forêts.

► Contact : norbert.riocreux@crpf.fr



Sophie Lafond remplace Norbert Riocreux. Basée à Bourg-Argental (42), elle conseille les propriétaires sur le Pilat et travaille sur la desserte.

► Contact : sophie.lafond@crpf.fr



Étienne Béraud remplace Benjamin Mailland. Basé à Saint-Baldoph (73) il travaille sur les secteurs de l'Avant-Pays, Chartreuse et Chautagne.

► Contact : etienne.beraud@crpf.fr



Olivia Marois, chargée d'étude, arrive au CRPF. Basée à Saint-Baldoph (73), elle travaillera sur la multifonctionnalité des forêts (Trame verte, mesures compensatoires, produits forestiers non ligneux).

► Contact : olivia.marois@crpf.fr



Julien Blanchon, technicien dans le Forez (42), il s'occupe aussi désormais des Monts du Lyonnais (69).

► Contact : julien.blanchon@crpf.fr



Denis Pellissier, ancien technicien CRPF – PNR Vercors, il travaille maintenant dans le Vercors et les Chambaran (38) et instruit les PSG sur l'Isère. Il est aussi correspondant-observateur Santé des Forêts.

► Contact : denis.pellissier@crpf.fr



Nomination au Cetef 63

Le conseil d'administration du Cetef a élu le 23 mars dernier sa nouvelle Présidente, **Mme Anne-Marie Bareau**, également présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et Vice-présidente du CNPF. M. Alain Fournier lui cède sa place après 8 ans de bons et loyaux services pour cette association, dont les 50 adhérents sont des propriétaires forestiers qui se retrouvent sur des thématiques qu'ils ont choisies pour échanger des expériences et élargir leurs connaissances à partir d'études techniques. Tout propriétaire forestier peut adhérer au Cetef.

► Renseignements au 04 73 98 71 20



Le patrimoine

n'est pas fait que de pierres.



COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2015 - C39400 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 91277 Montrouge Cedex - Capital social : 7 729 097 322 € - 784 000 410 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. BFC

ORGANISATION



PARTENAIRES



MEMBRE DE FDF



EUROFOREST 2018



Le salon forêt-bois en pleine nature

21.22.23 JUIN 2018

SAINT-BONNET-DE-JOUX 71 | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ | FRANCE

www.euroforest.fr

Création : Pierre MAZOUZ - info@pierremazouz.com - 06 97 13 45 95

Hélène Desmas productrice de chênes de l'Allier

« En 1913, mon grand-père qui habitait à la Tour-d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme a acheté cette propriété boisée de 62 hectares dans l'Allier. Il gérait "à sa façon" jusqu'à la reprise par mon père en 1968. Nos archives sont bien documentées, mon père faisait déjà quelques coupes. »

Le père d'Hélène Desmas crée par la suite un groupement forestier familial et commence à impliquer ses cinq enfants en leur donnant quelques parts. Il travaillait avec un expert forestier et Hélène a été associée assez tôt pour l'accompagner dans la gestion des parcelles, jusqu'à ce qu'elle devienne en 2012 la gérante du groupement.

« Lorsqu'en 2008, nous avons reçu un courrier du CRPF qui nous demandait de renouveler le plan de gestion, j'ai trouvé cela intéressant, mais contraignant. » Les archives les ont aidés à rédiger le document mais cela n'a pas suffi : ils se sont fait assister par un professionnel. Au fur et à mesure des visites de terrain, les règles de gestion étaient de plus en plus simples à comprendre.

« Puis peu à peu, je suis rentrée dans le concret. Une visite conseil avec le CRPF m'a fait comprendre que la gestion n'était pas optimale, et j'ai donc décidé de commencer un nouveau partenariat de travail avec une coopérative forestière ». Plusieurs coupes ont été réalisées pour

prélever les derniers gros bois issus des anciens taillis sous futaie que gérait son grand-père, et rajeunir les parcelles en sélectionnant les perches.

« Parallèlement à cela, nous avons réalisé une route forestière pour les camions grumiers et une place de dépôt. »

En 2014, l'entreprise d'Hélène Desmas effectue un plan social, lui donnant l'opportunité d'un « nouveau départ » avec pour projet personnel : reprendre des études de BTS en gestion forestière. *« Les cours du CNPR furent*

passionnants. » Aujourd'hui, Hélène comprend mieux les exigences du métier de gestionnaire forestier, parfois dures, surtout lorsqu'il faut passer des journées entières en forêt quand il pleut.

Entre temps, une amie croisée lors d'une réunion à Paris lui suggère de prendre contact dans son intérêt avec le syndicat forestier local. *« Suite à une première rencontre avec Fransylva 03, je décide de rejoindre le groupe. J'y ai trouvé un contact humain extrêmement fort, beaucoup d'énergie. »* Avec plus de 500 propriétaires adhérents, les intérêts particuliers convergent vers le collectif. Journaliste de métier, depuis 2 ans Hélène Desmas a accepté de prendre en charge la communication du syndicat, et sa présence entre Paris et l'Allier lui permet de participer à des réunions nationales concernant les propriétaires forestiers.

Le Cetef de l'Allier organise aussi des rencontres entre propriétaires et elle y participe. *« Cette année, ils m'ont demandé d'animer une journée d'échanges dédiée aux propriétaires femmes. »* Il y a déjà plusieurs inscriptions.

« Nous ferons le tour des parcelles et je compte leur parler simplement de nos attentes, de nos convictions et de la détermination qui doit être un moteur d'action pour gérer notre forêt. »

Chez Hélène l'exploitation des bois se fait dans le respect des souhaits familiaux. *« Nous attendons de la forêt qu'elle soit*

un lieu agréable, avec de beaux arbres tout en ménageant les promesses pour le futur. » Néanmoins, la forêt doit produire. *« De l'avis de plusieurs techniciens forestiers venus visiter récemment les parcelles, nous sommes passés d'une "belle endormie" à une forêt dynamique. »* Progressivement, les autres porteurs de parts du groupement s'intéressent à la gestion. Lors du dernier coup de vent, quelques arbres sont tombés par terre. *« Je leur ai expliqué que pour gérer une forêt il fallait prévoir, surveiller et surtout être impliqué. »*

Propos recueillis par Adrien Bazin - adrien.bazin@crpf.fr

« S'impliquer pour gérer une forêt »



Journal réalisé par

Avec les concours financiers de

Imprimé sur du papier